

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle
et numérique

Décision du 30 avril 2024 **portant nomination d'une membre du conseil d'école** **de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne** **Pays de la Loire**

NOR : ECOG2411711S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2021 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire,

Décide :

Article 1

Sur proposition du ministre chargé de la recherche, Madame CHAPEL (*Laetitia*) est nommée membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentante de l'Etat pour une durée de quatre ans.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 avril 2024

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY